

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du *Cocutal*

Registre *1878* N°

SIGNALEMENT.

*Le Surr Josp Pierre grom*

natif d'Arnas

demeurant à *id*

allant à *Madrid Espagne*

âgé de *16* ans, taille d'un mètre

*65* centimètres

cheveux *chât.* front *couvert*

sourcils *id* yeux *roux*

nez *mojeu* bouche *mojeune*

barbe *en* menton *roud*

visage *ovale* teint *clair*

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à *Orillou*, le *14* *bre* 1878.

Signature des Témoins

Signature du Porteur





Nous Maire de la commune d'Arnac  
canton de Sarquebrou département du  
Cantal, engageons Monsieur le Préfet,  
de vouloir délivrer un passe port à  
l'étranger, au sieur Fesq Pierre Gratien  
Alphonse âgé de seize ans profession  
de boulanger né et domicilié en la ville  
et paroisse commune d'Arnac, pour se  
rendre à Madrid royaume d'Espagne  
où il desire aller exercer sa profession.

Le sieur est un jeune homme de bonne  
conduite et de bonne vie et mœurs et  
il est digne de l'obtention de la demande  
qu'il forme.

Signalement de l'impétrant

Âgé de 16 ans	Front couvert
Taille d'un mètre 63 c. <sup>lignes</sup>	Yeux rous
Cheveux chatains	Bouche moyenne
Sourcils id.	Menton rond
Ner moyen	Teint clair
Barbe	
Visage ovale	

Le présent certificat a été délivré sur  
notre connaissance personnelle et sur la  
demande de M. Fesq Michel père de  
l'impétrant, ci-dessus signifié.

En Maire d'Arnac le 12 novembre 1875.  
P. le Maire absent,

Fesq Michel



Fucarie adjoint.